TABLEAU DE BORD DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION À BRUXELLES

Fiche n°2	La recherche & développement et l'innovation (RDI) au cœur des préoccupations bruxelloises
Mise à jour	16/12/2015

Depuis plus de 10 ans, la Région de Bruxelles-Capitale s'est dotée d'une politique de recherche et d'innovation de plus en plus ambitieuse. Cette politique s'appuie notamment sur Innoviris et le Conseil de la Politique Scientifique (CPS). Ceci se traduit notamment par :

- L'intégration de la RDI au sein des principales politiques transversales bruxelloises ;
- Un nouveau du Plan Régional d'Innovation ;
- L'accent mis sur la RDI au sein des programmes européens mis en œuvre à Bruxelles ;
- Une augmentation de presque 70% de crédits bruxellois à la recherche entre 2005 et 2013.

La RDI est intégrée aux politiques transversales bruxelloises

La RDI a trouvé une place de choix au sein des principaux documents directeurs de la Région. Le projet d'accord de majorité 2014-2019 du gouvernement bruxellois prévoit explicitement de soutenir la recherche et l'innovation au service des Bruxellois. Le Gouvernement devrait mettre tout en œuvre pour atteindre les 3% du PIB régional consacrés à la recherche et au développement.

Un nouveau Plan Régional pour l'Innovation

Après le premier Plan Régional pour l'Innovation (PRI) datant de 2006 et sa mise à jour en 2012, la Région a souhaité se doter d'un nouveau document de base qui soit la référence pour les actions en matière de recherche, développement et d'innovation jusqu'à la fin de la législature. Ce document approfondi les pistes d'action proposées dans le PRI et sa mise à jour mais intègre également les priorités de la nouvelle déclaration gouvernementale 2014-2019 ainsi que les développements récents aux niveaux bruxellois (surtout la Stratégie 2025), belges et européens. Il approfondit le travail réalisé sur les secteurs de spécialisation mais comporte aussi un important un volet générique. Le plan devrait être rendu public au début de l'année 2016.

10 projets innovants sélectionnés dans le cadre du Fonds européen de développement régional (FEDER)

En 2014, l'Union européenne entamait un nouveau cycle de financement (2014-2020) pour ses principaux programmes dans le but d'atteindre les objectifs de la stratégie Europe 2020. En mai 2015, le Gouvernement bruxellois a annoncé la sélection de 10 projets innovants dans le cadre du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER). En tout, c'est près de 30 millions d'euro sur 7 ans

qui seront consacré à l'augmentation des capacités de recherche appliquée et à l'accroissement de l'innovation au sein des PME. En plus de cela, 3 projets dans le secteur des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) ont été sélectionné pour un budget total de plus de 18 millions d'euro.

Ce volet du programme fera l'objet d'un suivi précis puisque son objectif est de contribuer à l'augmentation des dépenses intérieures brutes de R&D et d'accroitre la part des entreprises innovantes à Bruxelles.

Des crédits à la recherche qui augmentent de près de 70% en 8 ans

Cet intérêt croissant s'est notamment traduit par une augmentation, entre 2005 et 2014, de quasiment 70% des crédits de la recherche pour arriver à presque 37 millions d'euro.